



# Consultation du public PLP-DMA SMAV

5 novembre 2018

# **SOMMAIRE**

1. **Présentation du contexte**
2. **Hiérarchie des déchets**
3. **Cadre réglementaire**
4. **Fiches actions**
5. **Conclusion**

## **1. Présentation du contexte**

La quantité de déchets collectés par les collectivités est en constante augmentation depuis les années 60. Ce phénomène est lié d'une part à l'augmentation de la population et d'autre part à nos modes de consommation.

La gestion des déchets doit donc constamment s'adapter pour faire face à un gisement de plus en plus important.

C'est ainsi que les collectes sélectives se sont largement développées depuis une vingtaine d'années, afin de dévier une partie des déchets vers des filières de valorisation.

Cette étape indispensable doit désormais être complétée par une diminution globale des tonnages générés.

*Le meilleur déchet reste celui qui n'est pas produit, qui n'est donc pas collecté et n'a pas besoin d'être traité.*

Les textes réglementaires dans leur globalité placent désormais la réduction de la production des déchets en priorité. Le réemploi, le recyclage, la valorisation énergétique et le stockage arrivent ensuite, dans cet ordre.

C'est dans ce but que les Programmes Locaux de Prévention (PLP) des déchets ont été créés : pour tendre vers une diminution de la nocivité et de la quantité de déchets produits sur le territoire, en réaction aux objectifs fixés suite au Grenelle de l'Environnement.

L'objectif du présent rapport est de présenter une photographie du territoire servant de point de référence pour le développement de la politique de prévention des déchets menée par le SMAV.

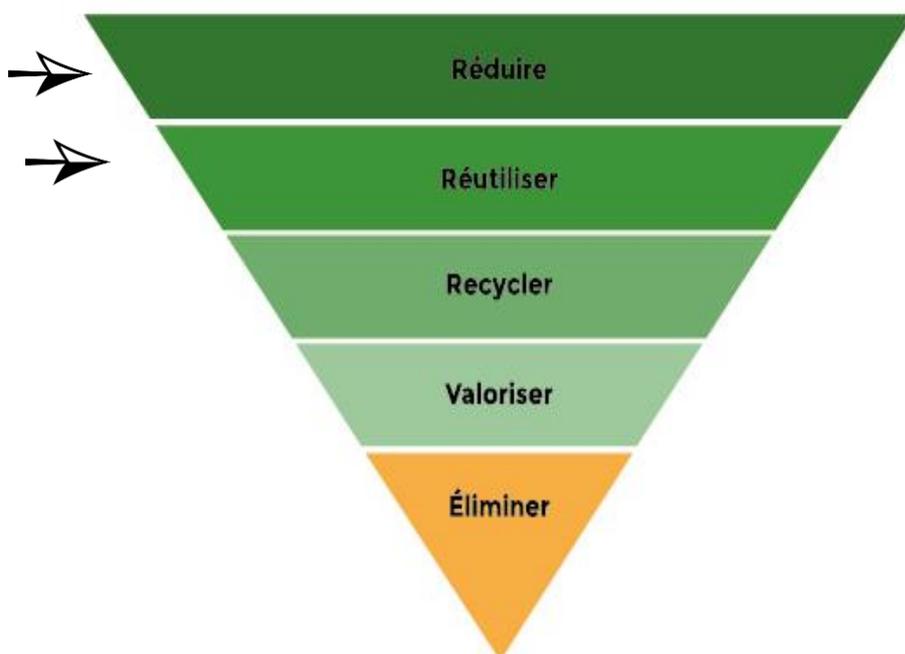
Cette photographie présente un état des lieux de notre territoire concernant les déchets, mais aussi d'autres notions plus globales.

Ces données permettent de définir des objectifs de réduction qui seront suivies via des indicateurs précis.

L'état des lieux donnera lieu à un plan d'action approprié aux spécificités locales, en permettant de réduire concrètement la quantité et la nocivité des déchets produits sur le territoire du SMAV.

## 2. Hierarchie des déchets

**Prévention des déchets**



La hiérarchie des modes de traitement est un ordre de priorité défini au niveau européen pour la gestion des déchets.

La première priorité est d'éviter la production du déchet : il s'agit des démarches de prévention des déchets.

### **3. Cadre réglementaire**

Suite à l'impulsion du Grenelle de l'environnement, la planification locale en matière de prévention s'est tout d'abord développée dans un cadre volontaire.

Pour répondre aux exigences de la directive-cadre sur les déchets de 2008, un dispositif législatif "plus cadré", rendant la planification locale obligatoire, a été mis en place fin 2010 par le ministère de l'Écologie.

Il s'agit du décret suivant : **Décret no 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés**

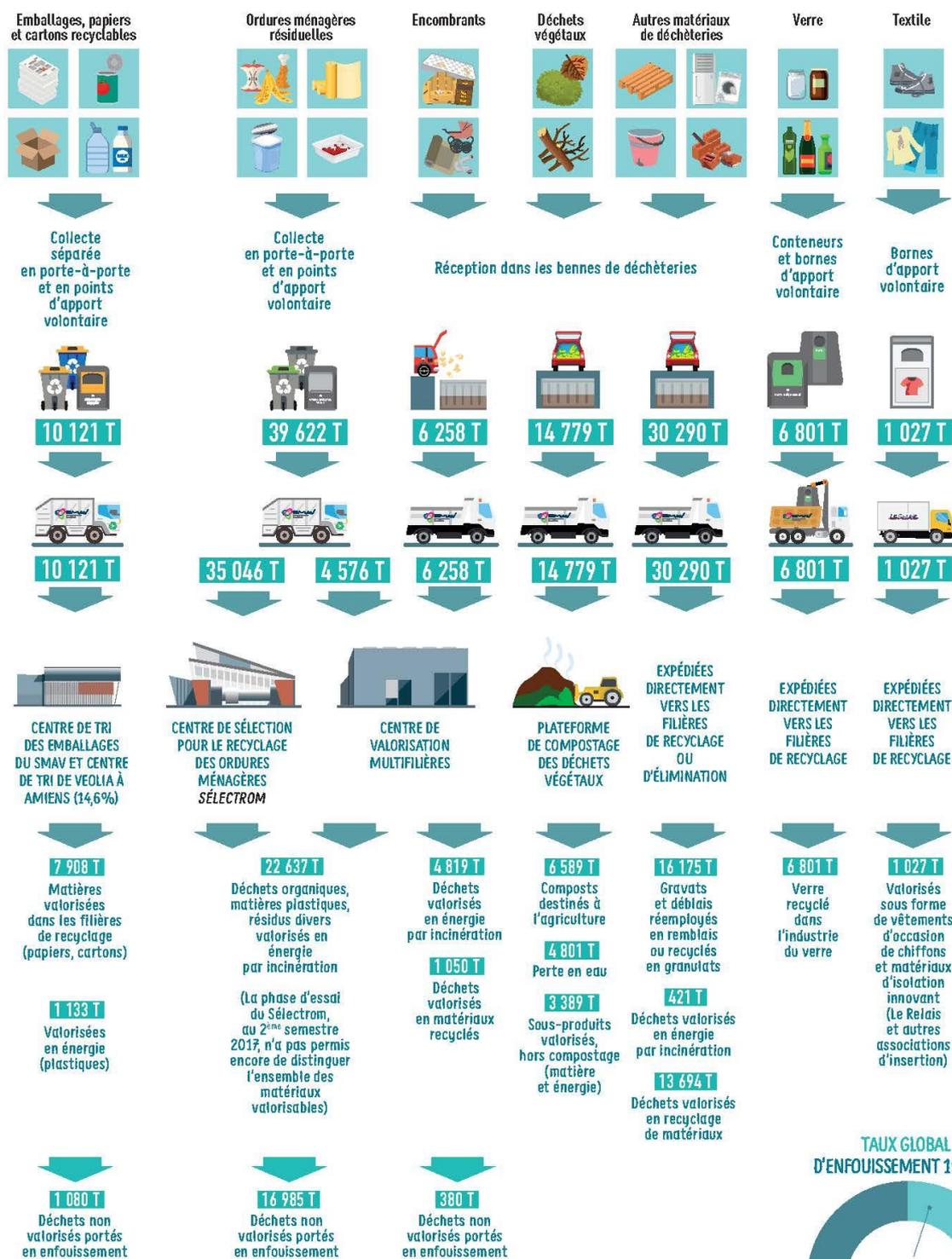
Les programmes locaux de prévention, définis par les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des DMA, doivent désormais être compatibles avec le Programme national de prévention des déchets (PNPD) ainsi qu'avec les plans de niveau départemental ou régional.

Le projet de décret mis en consultation précise donc la compatibilité attendue entre les PLPDMA et les autres plans relatifs aux déchets. Il définit également le contenu des programmes locaux, ainsi que leurs modalités d'élaboration et de révision. Y figurent en particulier les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Le cas échéant, les collectivités territoriales limitrophes peuvent s'associer pour élaborer conjointement leur programme local.

Dans tous les cas de figure, une commission d'élaboration et de suivi doit être mise en place. Le texte précise en outre les modalités de mise à disposition du public - sur le site internet (ou au siège) de la collectivité - ainsi que de réalisation des bilans annuels d'évaluation.

## 4. Synoptique des déchets du SMAV

### FLUX DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS <sup>(1)</sup>



TOTAL PORTÉ EN ENFOUISSEMENT : 18 445 T SUR 92 723 T PRISES EN CHARGE <sup>(2)</sup>

TAUX GLOBAL D'ENFOUISSEMENT 19,89%

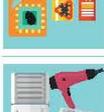
19,89% <sup>(3)</sup>

(1) Hors déchets de contrats professionnels spécifiques, hors apport des communes.

(2) Hors déchets de contrats professionnels spécifiques, hors apport des communes, hors gravats et remblais.

(3) Voir pages 26 et 27 : ce taux diffère légèrement de celui calculé selon les critères de l'Ademe.

## DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

									
 Ordures ménagères résiduelles	X				X				
 Emballages et papiers cartons recyclables		X	X				X		
 Conteneurs verre				X		X	X		
 Textiles							X	X	
 Gravats et déblais							X		
 Plâtre							X		
 Déchets verts							X		
 Bois							X		
 Ferrailles							X		
 Encombrants							X		
 Meubles							X		X*
 Déchets diffus spécifiques							X		
 Déchets électriques et électroniques (dont gros électroménager)							X		X*
 Divers							X		

\* Si réparables

## **5. Fiches actions**

### **1. Consommation Responsable**

#### **Fiche action 1.1 : Couches Lavables**

⇒ Promouvoir l'utilisation des couches lavables. En moyenne 6500 couches sont utilisées pour un enfant de 0 à 3 ans (jusqu'à la propreté), ce qui représente 1 tonne de déchets. Tout cela pour un coût de 1000 à 1500 euros à l'achat.

⇒ Le SMAV est d'ores et déjà en contact avec une association promouvant cette pratique, il s'agit de l'association "La Ficelle" (AFCL), basée sur Douai mais qui intervient dans tout le NPDC. De plus le Dr Lucidarme, pédiatre souhaite nous accompagner dans la démarche; l'idée est de sensibiliser les parents avant la naissance.

**Objectifs :** Le but de l'action est de développer la pratique sur le territoire par l'organisation de réunions publiques pour les parents, dans un premier temps accompagné par l'association "La Ficelle" puis dans un deuxième temps aller au contact des professionnels de la petite enfance directement (ex : les crèches) ou via le Conseil Départemental (ex: les formation réseaux assistantes maternelles). Cette action est novatrice et inexistante sur le territoire du SMAV.

**Cible :** Jeunes parents, puis professionnels de la petite enfance.

**Type d'indicateur :**

<b><u>Activité</u></b>	<b><u>Impact</u></b>
Temps mobilisé	Nombre de kit achetés
Nombre de réunions publiques	Evitement de déchets (Tonnes)
Nombre de participants aux réunions	
Nombre d'acteurs de la petite enfance sensibilisés	

**Etapes clés :**

Réalisation d'un guide  
 Information auprès des parents  
 Réunion publiques  
 Suivi et accompagnement

**Freins :**

Mobiliser des familles volontaires  
 Limite du financement

**Leviers :** Contact et partenariats

**Partenariat :** Association La Ficelle / Dr Lucidarme

**Elu référent :** Mr Roche

**Budget estimatif 2019 :** 5000 €

**Temps imparti :** 6 ans (réévalué chaque année)

# 1. Consommation Responsable

## Fiche action 1.2 : Vidéos tutos

- ⇒ Créer des vidéos de démonstration de gestes de prévention réalisées au quotidien par des usagers ou partenaires du territoire. Ces vidéos seront relayées sur nos outils de communication. (site internet, page facebook, magazine annuel du SMAV, journaux communaux, etc...)
- ⇒ Le but de ces vidéos est de sensibiliser les usagers du territoire aux gestes de prévention du quotidien, tout en leur montrant que cela est réalisable et réalisé au sein même du territoire du SMAV.

- ⇒ Cette action s'inscrit dans une campagne de communication de façon élargie sur la thématique de la prévention des déchets.

**Objectifs** : Démontrer la faisabilité de certains gestes de prévention

**Cible** : Tout public

**Type d'indicateur** :

<u>Activité</u>	<u>Impact</u>
Temps mobilisé	Nombre de vidéos vues
Nombre vidéos réalisées	Nombres de communes relayant les vidéos
Nombre d'articles dans les journaux communaux	

**Etapes clés :**

Travail sur les scénarios  
Achat/Location de matériel  
Trouver des familles témoins  
Tourner et réaliser la vidéo  
Diffusion

**Freins :**

Mobiliser du temps pour les familles témoins

**Leviers :**

Contact, partenariats et élus  
Compétence et logiciel de montage en interne

**Partenariat :**

Epicerie « Au détail près »  
Association La Ficelle  
Membres des groupes de travail

**Elu référent :** Mr Roche

**Budget estimatif 2019 :** 1000 €

**Temps imparti :** 6 ans (réévalué chaque année)

# 1. Consommation Responsable

## Fiche action 1.3 : Accompagnement des structures dans l'achat d'écocup

- ⇒ Acheter un stock de gobelets réutilisables afin dans un premier temps de le prêter aux acteurs organisateurs d'évènements publics sur le territoire (écoles, mairies, associations, ...)
- ⇒ Porte d'entrée pour parler de la gestion des déchets et ainsi initier une démarche éco exemplarité dans l'organisation de l'évènement.

⇒ Incitation à pérenniser l'action auprès de ces acteurs.

**Objectifs** : Accompagner dans l'investissement d'écocup, réduire ainsi les déchets lors des évènementiels.

**Cible** : Collectivités, Mairies, Associations, Autres structures organisatrices...

### Type d'indicateur :

<u>Activité</u>	<u>Impact</u>
Temps mobilisé	Nombres de gobelets prêtés
Nombre d'évènements faisant appel au prêt	Nombre de structures investissant
Investissement	Tonnages évités (6.5g x nb de gobelets évités)

### Etapes clés :

Achat de matériel

Démarchage des structures

Accompagnement, prêt, achat

Communication sur l'engagement

### Freins :

Trouver des structures volontaires

### Leviers :

Relais par des associations ayant un réseau sur le territoire

Relais par les élus et les membres de la CCES

### Partenariat :

Association Environnement Conseil

Conseil Départemental

Communautés adhérentes au SMAV : CUA / CCA / CCSA

Communes du SMAV

Elu référent : Mr Roche

Budget estimatif 2019 : 800 €

Temps imparti : 6 ans (réévalué chaque année)

## 2. Lutte contre le Gaspillage Alimentaire

### Fiche action 1.1 : Sensibilisation en grande distribution

- ⇒ Lancer les magasins de la grande distribution présent sur le territoire dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire
- ⇒ Mettre en place des ateliers de valorisation des légumes et fruits abimés, valorisation en smoothies et soupes
- ⇒ Mise en place de zones de produits à dates courtes
- ⇒ Favoriser le don alimentaire

- ⇒ Travail sur la thématique de lutte contre le gaspillage alimentaire avec un établissement pilote
- ⇒ Sensibiliser la clientèle à cette thématique

**Objectifs :** Démontrer la faisabilité des actions, mettre en valeur un établissement pilote.

**Cible :** Petits commerçants, moyenne et grande distribution.

#### Type d'indicateur :

<u>Activité</u>	<u>Impact</u>
Temps mobilisé	Evitement de déchets selon l'action
Nombre de gestes mis en place	
Nombre de clients sensibilisés	
Investissement	

**Etapes clés :**

Rencontre avec l'établissement pilote

Définition des actions

Mise en place

Mesure et réajustement

**Freins :**

Contraintes liées au fonctionnement de l'établissement

**Leviers :**

Mise en valeur de la démarche de l'établissement pilote

**Partenariat :**

Association Environnement Conseils

Commune de Maroeuil

Etablissement grande et moyenne distribution sur le territoire du SMAV

**Elu référent** : Mr Roche

**Budget estimatif 2019** : 250 €

**Temps imparti** : 6 ans (réévalué chaque année)

## 2. Lutte contre le Gaspillage Alimentaire

### Fiche action 1.2 : Ateliers de recettes Anti-Gaspi

⇒ Mener des ateliers de recettes anti gaspi auprès du public familial notamment dans les CCAS et auprès des associations ou encore d'une régie de quartier.

#### Objectifs :

Communiquer, donner des astuces pour éviter le gaspillage alimentaire.  
Apprendre à cuisiner les restes.

Cible : Familles

#### Type d'indicateur :

<u>Activité</u>	<u>Impact</u>
Temps mobilisé	Nombre de livrets-recettes distribués
Nombre d'ateliers	Nombres d'ateliers pérennisés
Nombre de participants aux réunions	Enquêtes -Evolution du nombre de gestes adoptés par ménages
Investissement	

#### Etapes clés :

Prise de contact avec les partenaires  
Achat de matériel  
Réalisation de livrets-recettes  
Récupération de denrées alimentaires

## Animation des ateliers et communication

### Freins :

Récupération des denrées

Règles d'hygiène

### Leviers :

Travail en lien avec des partenaires et associations

### Partenariat :

Association Environnement Conseil

Centres sociaux

Communes du SMAV

Elu référent : Mr Roche

Budget estimatif 2019 : 300 €

Temps imparti : 6 ans (réévalué chaque année)

## 3. Eviter la production de bio-déchets et déchets verts

### Fiche action 3.1 : Promotion du compostage via des réunions publiques

⇒ Cette action vise à traiter le compostage individuel et collectif. Elle s'inscrit dans un ensemble plus large de pratiques de gestion domestique des bio-déchets ainsi que des déchets verts.

⇒ Action emblématique de prévention, le compostage domestique est la plus courante des pratiques visant une gestion des bio-déchets par les habitants. C'est à la fois une pratique traditionnelle à la campagne mais également une solution actuelle et récurrente, dans le cadre du PLP porté par le SMAV. L'idée est de continuer et renforcer les opérations de promotion du compostage déjà en place. Pour se faire, des réunions publiques interactives vont être proposées aux usagers des communes. A l'issue de ces réunions, un composteur à tarif préférentiel sera remis aux familles volontaires.

⇒ Un suivi après achat pourra être assuré.

⇒ Un deuxième volet, concernant le compostage collectif sera aussi proposé pour les usagers de l'habitat collectif.

**Objectifs** : Réduire la part importante de bio-déchets contenus dans les ordures ménagères résiduelles (Déchets alimentaires et déchets verts) ou déposés en déchèterie (Déchets verts)

**Cible** : Tout public

**Type d'indicateur :**

<b><u>Activité</u></b>	<b><u>Impact</u></b>
Temps mobilisé	Evitement de déchets
Nombre de réunions publiques	Enquêtes –Suivi de l'utilisation
Nombre de participants aux réunions	
Nombre de composteurs distribués	

**Etapes clés :**

Création de réunions interactives

Achat de composteurs

Planification en lien avec les communes

Suivi de l'action

**Freins :**

Mobilisation des usagers pour les réunions publiques

Logistique

**Leviers :**

Travail en lien avec les communes et centre sociaux

**Partenariat :**

Communes du SMAV

**Elu référent :** Mr Roche

**Budget estimatif 2019 :** 300 €

**Temps imparti :** 6 ans (réévalué chaque année)

## 3. Eviter la production de bio-déchets et déchets verts

### Fiche action 3.2 : Plateforme d'échange numérique

⇒ Cette action tant sociale qu'environnementale a pour vocation de mettre en lien des usagers, habitants dans une certaine proximité. Cette plateforme leur permettra d'échanger que ce soit sur l'aspect matériel (bio déchets, broyat, compost) mais aussi sur le volet du partage d'expérience et de bonnes pratiques. Cette action a pour vocation de sensibiliser, informer les éventuels novices en matière de compostage.

**Objectifs** : Favoriser la gestion de proximité des bio-déchets en créant du lien social

**Cible** : Tout public

**Type d'indicateur** :

<u>Activité</u>	<u>Impact</u>
Temps mobilisé	Evitement de déchets
Nombre de publications	Enquêtes – Changement de comportements
Nombre de membres du groupe	
Nombre de partages	

**Etapes clés :**

Création de la plateforme

Communication et mise en lien des différents acteurs

Entretien de la vie de la plateforme

**Freins :**

Mise en lien des différents acteurs

**Leviers :**

Travail en lien avec les communes et centres sociaux

**Partenariat :**

Communes du SMAV

**Elu référent :** Mr Roche

**Budget estimatif 2019 :** 300 €

**Temps imparti :** 6 ans (réévalué chaque année)

## 3. Eviter la production de bio-déchets et déchets verts

### Fiche action 3.3 : Accompagnement à l'achat de poules

- ⇒ Les bio-déchets représentent une part non négligeable des Ordures ménagères résiduelles et des apports en déchèterie traités par le SMAV chaque année.
- ⇒ Le SMAV est engagé dans une politique de promotion du compostage (individuel et collectif) voir de lombricompostage depuis ses débuts, elle s'est intensifiée lors du précédent programme de prévention des déchets.
- ⇒ Selon certaines études, une poule pourrait manger jusqu'à 150kg de déchets par an et serait donc un acteur non négligeable de la prévention des bio-déchets.

- ⇒ Le SMAV étant un territoire composé majoritairement de communes rurales, il semble intéressant de promouvoir une nouvelle gestion de proximité des bio-déchets efficace.
- ⇒ Aussi, les poules véhiculent une image positive et originale de la prévention des déchets, cela pourrait déboucher sur des projets collectifs.

**Objectifs** : Limiter la production de bio-déchets via une action pédagogique

**Cible** : Tout public / Familles

**Type d'indicateur :**

<b><u>Activité</u></b>	<b><u>Impact</u></b>
Temps mobilisé	Nombre de foyers ayant gardé les poules
Nombre de foyers achetant un lot de deux poules	Nombre de foyers ayant racheté des poules
Investissement	Evitement de déchets

**Etapes clés :**

Mise en lien avec une association

Vérification du lieu et conditions d'accueil des poules

Formation des familles d'accueil et suivi

**Freins :**

Respect de l'animal à assurer

Suivi chronophage

**Leviers :**

Travail en lien avec des associations

**Partenariat :**

Associations

**Elu référent :** Mr Roche

**Budget estimatif 2019 :** 1000 €

**Temps imparti :** 6 ans (réévalué chaque année)

### 3. Eviter la production de bio-déchets et déchets verts

#### Fiche action 3.3 : Création d'un réseau d'ambassadeurs composteurs

- ⇒ Le SMAV est engagé depuis ses débuts dans une politique de promotion du compostage par des campagnes annuelles de distribution de composteurs individuels et accompagne les projets de compostage collectifs.
- ⇒ Selon l'enquête Audirep effectuée en mai 2016, 40% des habitants du territoire ayant un jardin possèdent un composteur (33% sur la population totale) et selon cette même enquête, le compostage reste le levier le plus important et prioritaire pour limiter les coûts de gestion des déchets.
- ⇒ De plus en interne nous avons réalisé des enquêtes auprès des usagers ayant acquis un composteur au SMAV d'avril à juillet 2017 (92 réponses) et en avril 2018 (40 réponses). En 2017, 44% des usagers interrogés étaient intéressés par une nouvelle réunion d'informations sur le compostage.

- ⇒ Dans ce contexte-là, il semble nécessaire d'avoir un accompagnement plus important de la pratique du compostage au sens large car cela reste l'un des moyens les plus efficaces pour réduire sa production de déchets.
- ⇒ Le réseau d'ambassadeurs compostage semble être un bon moyen d'accompagner les usagers dans la durée et d'essaimer la pratique.

**Objectifs :**

Favoriser la gestion de proximité des bio-déchets en créant du lien sur le territoire. Mettre en avant les usagers exemplaires qui souhaitent partager leur expérience.

**Cible :**

Usagers ayant des appétences dans le domaine du compostage afin de sensibiliser tous les publics.

Usagers souhaitant être formés, en vue de devenir ambassadeur.

**Type d'indicateur :**

<b><u>Activité</u></b>	<b><u>Impact</u></b>
Temps mobilisé	Nombre de guides toujours actifs
Nombre de guides composteurs formés	Pratique du compostage sans rencontrer de problème
Nombre de projets collectifs accompagnés	Enquêtes de changement de comportement

**Étapes clés :**

Recensement des ambassadeurs

Définition des règles de fonctionnement

Communication auprès des usagers

**Freins :**

Trouver des ambassadeurs sur tout le territoire

**Leviers :**

Base des enquêtes déjà réalisées. Association de jardiniers

**Partenariat :**

CUA

Jardins familiaux

Communes du SMAV

**Elu référent :** Mr Roche

**Budget estimatif 2019 :** 2000€

**Temps imparti :** 6 ans (réévalué chaque année)

## **6. Conclusion**

Votre avis nous intéresse, les habitants du territoire sont les cibles et acteurs de notre programme de prévention. C'est avec vous que nous mènerons les diverses actions du programme et votre retour d'expériences, votre éclairage et vos attentes seront pris en compte.

Nous vous invitons donc à donner votre avis par :

- par courrier au siège du SMAV via l'adresse suivante, 11 rue Volta 62217 TILLOY-LES-MOFFLAINES ou en remplissant un questionnaire directement sur place
- par internet via un questionnaire en ligne en suivant ce lien vers la plateforme numérique askabox : <https://www.askabox.fr/repondre.php?s=211827&r=SP84eqgpQbJh>